

## Conditions générales pour le passage de petites annonces sur le site [www.lehic.com](http://www.lehic.com)

Le passage de petites annonces est exclusivement **réservé aux particuliers**.

La rubrique indiquée doit correspondre à l'objet de la petite annonce et à la transaction réellement proposée. Dans le cas inverse, nous nous réservons le droit de la modifier si l'objet de l'annonce correspond mieux à une autre rubrique et qu'il n'y a pas de différence de prix. Si nous constatons un abus, nous considérerons que l'annonce ne respecte pas les critères relatifs à son passage.

Pour tout renseignement concernant les petites annonces, vous pouvez contacter nos hôtesse au 02.41.49.02.00 ou par mail à l'adresse: [annonces@lehic.com](mailto:annonces@lehic.com).

Pour les textes d'information, si vous êtes une association culturelle ou sportive, merci de prendre contact avec :

- Le service commercial ([cholet.comm@lehic.com](mailto:cholet.comm@lehic.com)) si vous souhaitez vous assurer du passage de votre texte dans une (des) édition(s) et à une (des) date(s) donnée(s) ;
- Le service rédaction ([redaction@lehic.com](mailto:redaction@lehic.com)), qui se réserve le droit de les publier en fonction de la place disponible dans nos journaux.

Pour vos annonces cours et leçons, bois de chauffage, produits de la ferme et autres annonces à caractère commercial (*Tarif mini-module*), veuillez contacter nos hôtesse au 02.41.49.02.00.

Sont refusées les annonces concernant :

- La vente d'armes ;
- Les voyants, médiums, etc. ;
- La prostitution, l'échangisme, les propositions à caractère pornographique et/ou sexuel, etc. ;
- Les animaux dangereux (reptiles, araignées, ...)
- Les activités illicites en général ;
- Les textes d'information (voir ci-dessus) ;
- Toute activité à but commercial ou publicitaire.

Toute annonce ne respectant pas les critères mentionnés ne paraîtra ni dans le journal, ni sur le site, et ne donnera lieu à **aucun remboursement**.